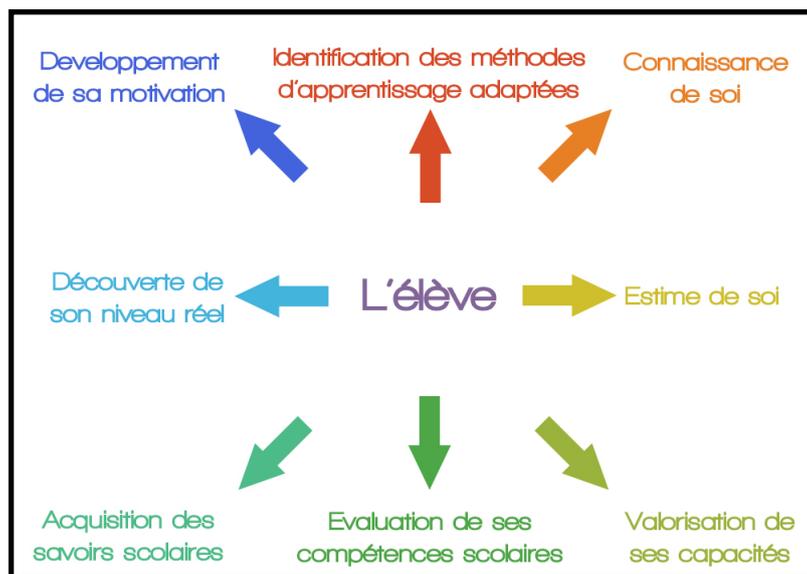




*La difficulté scolaire se traduit par des résultats insuffisants et par réaction s'accompagne souvent de comportements difficiles: passivité, inactivité ou agitation, agressivité, voire violence.*



→ Globalement, un élève est en difficulté lorsqu'on mesure un écart entre ce qu'il sait faire et ce qu'il doit savoir faire. Il convient de distinguer :

- La difficulté d'apprentissage.
- La difficulté comportementale.

→ Les **causes de la difficulté scolaire** sont multiples : élèves maîtrisant mal la langue ou issus de milieux défavorisés qui ne bénéficient d'aucun soutien à la maison, élèves ayant un retard mental, élèves ayant des problèmes affectifs ou psychologiques, ayant une mauvaise estime de soi et un manque de confiance en lui, élèves atteints de handicaps ou de maladies, élèves présentant des troubles du comportement.

→ **L'élève ne doit pas rester seul face à la difficulté scolaire** qui a des causes multiples mais qui entraîne la perte de confiance en soi et de l'estime de soi.

Par ailleurs, la difficulté est une étape normale de l'apprentissage ! Les enseignants doivent la repérer, l'accepter, la comprendre et être à l'écoute de l'élève pour lui permettre de la dépasser. Les enseignants doivent donc prendre en compte la diversité des élèves et les accompagner.

“ Comment prendre en compte la diversité des élèves pour les faire tous réussir ? ”

## ❖ INSTRUCTION OFFICIELLES :

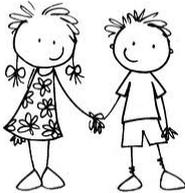
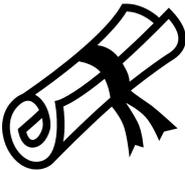
◇ On parle de différenciation pédagogique en France depuis les années 70, période de démocratisation du collège au cours de laquelle l'hétérogénéité des classes s'est inévitablement imposée aux enseignants. Dans le premier degré en particulier, **la loi de 1989** insistait sur la nécessité d'une **approche différenciée respectant les rythmes d'apprentissage de chaque élève**.

◇ Aujourd'hui, la différenciation pédagogique ne se pense plus comme une option pédagogique parmi d'autres, elle fait partie des compétences professionnelles de tous les enseignants.

En témoigne le nouveau **Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation** (JO du 18 juillet 2013) dans lequel figure, parmi les compétences spécifiques aux professeurs, la capacité à différencier sa pédagogie. Le professeur doit en effet être capable de « **construire, mettre en oeuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves** ».

- ◇ **Loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École** : reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre, de progresser et de réussir, affirme l'objectif d'inclusion scolaire de tous les élèves et intègre la prise en compte de la difficulté scolaire qu'elle entend réduire.

Une loi d'orientation part de **constats** et se fixe des **objectifs**. Le slogan de cette loi est « Une Ecole juste pour tous et exigeante pour chacun » et **trois ambitions** sont affichées :

ELEVER LE NIVEAU DE CONNAISSANCES DE COMPETENCES ET DE CULTURE DE TOUS LES ENFANTS	
CONSTATS	OBJECTIFS
<p>▷ <b>1 élève sur 5</b> est en <b>difficulté</b> face à l'écrit en début de 6<sup>e</sup>.</p> <p>▷ Près de <b>20%</b> des élèves de <b>15 ans</b> sont en grande <b>difficulté</b> face à l'écrit, un chiffre qui a <b>augmenté de 30%</b> entre 2000 et 2009.</p> <p>▷ Entre 2000 et 2009, la France a <b>régressé</b> dans tous les classements internationaux en mathématiques et en sciences.</p> <p>▷ <b>72%</b> des élèves d'une génération obtiennent le <b>baccalauréat</b> et <b>36%</b> le <b>baccalauréat général</b>.</p>	<p>✓ <b>Garantir</b> l'acquisition par tous les élèves des compétences de base en français et en mathématiques en fin de CE1.</p> <p>✓ <b>Assurer</b> la maîtrise par tous les élèves des instruments fondamentaux de la connaissance à la fin de l'école élémentaire.</p> <p>✓ <b>Garantir</b> la maîtrise par tous les élèves du socle commun à l'issue de la scolarité obligatoire.</p> <p>✓ <b>Permettre</b> l'obtention du baccalauréat par plus de 80% d'une classe d'âge et d'une diplôme de l'enseignement supérieur par 50% d'une classe d'âge.</p>
REDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES POUR TENIR LA PROMESSE RÉPUBLICAINE DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE POUR TOUS	
CONSTATS	OBJECTIFS
<p>▷ La France se classe <b>27<sup>e</sup> sur 34 pays de l'OCDE</b> du point de vue de <b>l'équité scolaire</b> : l'incidence de l'appartenance sociale sur les résultats scolaires y est particulièrement forte.</p> <p>▷ Les écarts entre résultats scolaires selon les lieux de scolarisation sont considérables : le pourcentage d'élèves n'ayant pas atteint des acquis suffisants en français en CE1 est deux fois plus élevé dans certaines académies que dans d'autres.</p>	<p>✓ <b>Réduire à moins de 10% les disparités</b> entre les élèves de l'éducation prioritaire et les élèves hors éducation prioritaire pour ce qui est de la maîtrise des compétences en fin de CM2.</p> <div style="text-align: center;">  </div>
RÉDUIRE LE NOMBRE DE SORTIES SANS QUALIFICATION	
CONSTATS	OBJECTIFS
<p>▷ En 2011, <b>12%</b> des jeunes âgés de 18 à 24 ans ont <b>quitté le système scolaire</b> sans diplôme ou uniquement avec le brevet des collèges.</p> <p>▷ Les jeunes <b>sans diplôme</b> connaissent un <b>taux de chômage plus de deux fois supérieur</b> à celui des diplômés.</p>	<p>✓ <b>Diviser par deux</b> la proportion d'élèves sortant du système scolaire sans qualification.</p> <div style="text-align: center;">  </div>

## ❖ RAPPEL SUR L'EGALITE DES CHANCES

→ C'est une égalité de droits pour compenser une inégalité de faits.

« L'égalité des chances, c'est le droit de ne pas dépendre exclusivement de la chance, ni de la malchance. C'est le droit égal, pour chacun, de faire ses preuves, d'exploiter ses talents, de surmonter, au moins partiellement, ses faiblesses. C'est le droit de réussir, autant qu'on peut et qu'on le mérite. C'est le droit de ne pas rester prisonnier de son origine. C'est l'égalité, mais actuelle, face à l'avenir. C'est le droit d'être libre, en se donnant les moyens de le devenir. C'est comme une justice anticipée et anticipatrice : c'est protéger l'avenir contre les injustices du passé et même du présent. »

→ L'expression « **égalité des chances** » apparaît pour la première fois dans un discours du ministre de l'Education Nationale J.P Chevènement le 7 février 1986. Par égalité des chances on pointe l'impératif absolu que le destin d'une génération ne soit pas dépendant des caractéristiques morales, ethniques, religieuses, économiques, sociales et culturelles des générations précédentes. La société confie ce délicat objectif à l'Education.

→ Des **études statistiques** sont réalisées régulièrement. Elles aboutissent toutes au même constat : **à niveau scolaire strictement identique, un fils d'ouvrier réussit moins qu'un fils de cadre**. Toutes ces études font apparaître le maintien des inégalités de réussite corrélés aux inégalités sociales. Le déterminisme social demeure le facteur de réussite prépondérant.

↳ **Principe double de l'égalité des chances :**

- **Rien ne doit interdire la réussite de quelqu'un** : refus absolu de toute discrimination sexuelle, ethnique, religieuse.
- **Responsabilité et mérite individuels** : si quelqu'un ne veut pas travailler c'est sa responsabilité.

↳ **Les facteurs portant atteinte à l'égalité des chances :**

- Les inégalités en amont de l'école en particulier les inégalités liées aux **origines**, à l'appartenance à certains **groupes sociaux** ou à l'habitat dans certains **quartiers**.
- Une **offre scolaire** qui n'est pas identique sur tout le territoire.
- L'existence d'établissements pratiquant une **politique de recrutement ciblée**, en particulier via les *options*.
- L'utilisation des **d'établissements privés sous contrat** non par choix spirituel, mais en fonction du souhait de déroger à la carte scolaire.
- Les dérogations acceptées à la carte scolaire.

↳ **Comment assurer l'égalité des chances ?**

Mise en oeuvre de la **différenciation pédagogique**, dispositif **d'individualisation des parcours**, **d'aides aux élèves en difficultés**, des politiques de **discrimination positive**.

## ❖ DISPOSITIFS

Garantir le droit à l'égalité des chances est pour l'Ecole une obligation : elle se doit d'assurer la réussite de tous. Pour cela, l'institution doit proposer des réponses adaptées aux différentes difficultés des élèves.

### La Différenciation

- ◇ L'hétérogénéité des publics à éclaté depuis la **loi Haby de 1975** de sorte que les enseignants ne peuvent plus être indifférents aux différences des élèves.
- ◇ **Différenciation pédagogique et égalité des chances de réussite se complètent** : c'est précisément pour permettre la réussite de tous les élèves, quels que soient leurs besoins, que l'enseignant se doit de différencier sa pédagogie. Une telle approche passe par la reconnaissance de l'hétérogénéité : accepter que les élèves ont des besoins particuliers, qu'ils sont différents les uns des autres et que ces différences ne sont pas sans effets sur leurs apprentissages, telle est la condition pour entrer dans une logique différenciatrice.
- ◇ Mais une telle approche suppose de **ne pas creuser les écarts entre les élèves**. Ainsi, l'école de la République promeut une **école inclusive faisant droit à la différence**, invitant alors les enseignants à différencier leurs approches pour faciliter les apprentissages de chacun et **garantir ainsi une véritable égalité des chances de réussite pour tous**.
- ◇ **Comment** ? L'enseignant doit disposer d'un panel d'activités variées et adaptées à chacun, des moyens pédagogiques différents permettant d'atteindre un même objectif pédagogique.
  - **Diversifier les modalités d'apprentissage** : **la différenciation successive** en différenciant les approches et les outils (parole, écrit, geste, image, supports audiovisuels, informatiques, observations, manipulations ; en différenciant les dispositifs d'utilisation de ces outils dans la classe et en diversifiant les méthodes pédagogiques.
  - **Personnaliser les tâches** : **la différenciation simultanée** en proposant à chaque élève des objectifs réalisables, un temps adapté à son rythme de travail, une stratégie d'apprentissage adaptée à ses besoins.
    - ↳ **Travaux de groupe** : **de niveau** (limite : maintien ou renforcement des écarts), **d'intérêt** (limite : risque que l'enfant ne travaille que sur des compétences qu'il maîtrise déjà bien), **de besoin** avec des entrées différentes selon le profil des élèves (solution préconisée).
    - ↳ **Travaux individualisés** : de façon autonome, guidé vers l'objectif à atteindre (fiche de travail personnel, exercices adaptés à son niveau, didacticiel sur l'ordinateur etc...).
  - **Des processus plus ou moins complexes** : **Connaitre ses élèves, donner du sens** aux apprentissages, **reprendre une notion**, une explication, **changer de méthode** en fonction des capacités des enfants, **développer l'autonomie** de la classe pour **accorder du temps aux élèves en difficulté**, assurer des **corrections individualisées**, **agir sur le temps** des activités, prévoir des plages horaires hors progression pour faire travailler les matières posant problèmes (ateliers), **varier les contenus et la nature** de la tâche, **diversifier** les situations d'apprentissage, proposer des **tâches allégées**, des outils de facilitation (calculatrice), bien observer les procédures et les erreurs des élèves, s'appuyer sur une **évaluation fine** des capacités des élèves, **décloisonner** dans le cadre des cycles, faire intervenir un membre du RASED

#### → Les + pour l'élève :

- ✓ Meilleure réussite de la tâche (il peut aller à son propre rythme).
- ✓ Motivation et meilleurs apprentissages.

#### → Les + pour le maître :

- ✓ Efficacité de l'enseignement (amélioration de l'apprentissage + suivi avec des évaluations formatives).
- ✓ Efficacité de la conduite du groupe.

# Activités Pédagogiques Complémentaires

*Les APC peuvent concerner les élèves en difficulté scolaire de la maternelle au CM2.*

◇ Ce dispositif vise à l'aide personnalisée, et soit à aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, soit à les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer toute autre activité prévue par le projet d'école. Elles s'ajoutent aux 24h hebdomadaires d'enseignement sur le temps scolaire et chaque enseignant doit y consacrer 36h par an au près des élèves (et 24h de travail pédagogique dans le cadre du projet d'école) .

## ◇ Les élèves concernés :

Ces activités peuvent s'adresser à tous les élèves selon les besoins identifiés par les enseignants. Le maître de chaque classe, après avoir dialogué/informé les parents et recueilli leur accord, dresse la liste des élèves qui bénéficient des APC. Cette liste doit évoluer au cours de l'année en fonction de l'émergence de besoins nouveaux.

## ◇ Qu'y fait-on ?

Les APC se déroulent par groupes restreints d'élèves, sont organisées par les enseignants et mises en oeuvre sous leur responsabilité, éventuellement en articulation avec les activités périscolaires.

↳ **A l'école maternelle** : l'aide peut être consacrée au renforcement de la maîtrise de la langue orale et à la découverte de l'écrit, par exemple, par l'accès à des récits riches et variés. Le travail en petits groupes permet de solliciter chaque élève et favorise les échanges avec les enseignants.

↳ **A l'école élémentaire** : l'aide peut être consacrée à l'amélioration des compétences en français ou en mathématiques. Elle permet des temps supplémentaires de manipulation, d'entraînement, de systématisation ou des approches différentes des savoirs. Elle favorise la prise de parole des élèves, les échanges entre pairs et avec l'enseignant, les essais, les reformulations, ainsi que l'explicitation des démarches employées.

En complément du travail effectué en classe, l'aide au travail personnel a pour objectif de permettre à chaque élève de devenir de plus en plus autonome pour réaliser des tâches à sa portée. Il dispose pour cela des outils nécessaires qu'il apprend à maîtriser (dictionnaires, ressources numériques etc).

## ◇ Les modalités administratives :

Le conseil des maîtres propose un projet d'organisation des APC, qui doit respecter : une pause méridienne de durée supérieure ou égale à 1h30, l'accessibilité à tous les élèves, la pluralité des propositions pédagogiques en fonction des besoins des élèves et des ressources disponibles, l'articulation des APC entre elles et avec les activités périscolaires existantes.

Après validation par l'IEN, les dispositions relatives à cette organisation sont présentées au conseil d'école pour être intégrées dans le projet d'école sous forme de fiches d'actions. Les communes sont informées de la répartition horaire des APC.

# Stages de Remise à Niveau

→ **Pour qui ?** Les élèves de CM1/CM2 qui présentent des difficultés en français ou en mathématiques.

→ **Quand ?** Pendant les vacances scolaires (une session d'une semaine au printemps, une début juillet et une fin août).

→ **Comment ?** 5 jours à raison de 3 heures d'enseignement quotidien ; dans les écoles ; groupes de 5 ou 6 élèves sont constitués.

→ **Evaluation des progrès** en fin de stage (transmise à l'enseignant et à la famille).

→ **Animés par des enseignants volontaires** du premier degré qui en définissent le contenu en fonction des besoins des élèves.

## Accompagnement Éducatif

- **Où ?** Dans les écoles élémentaires de l'éducation prioritaire.
- **Pour qui ?** Elèves volontaires du CP au CM2.
- **Quand ?** Après les cours, organisé tout au long de l'année.
- **Combien de temps ?** Deux heures (durée indicative), 4 fois par semaine.
- **Quatre domaines éducatifs concernés** : aide aux devoirs et aux leçons, pratique sportive, pratique artistique et culturelle, renforcement de la pratique orale de l'anglais (en 6ème).
- **Activités envisagées** : aide méthodologique, approfondissement disciplinaire, lecture, travail sur projet interdisciplinaire, recherches documentaires, ateliers scientifiques, pratique des langues etc.

## Le Programme Personnalisé de Réussite Éducative

« Le PPRE consiste en un plan coordonné d'actions, conçues pour répondre aux difficultés d'un élève, formalisé dans un document qui en précise les objectifs, les modalités, les échéances et les modes d'évaluation. Il est élaboré par l'équipe pédagogique et discuté avec les parents. Il est également présent à l'élève qui doit en comprendre la finalité pour s'engager avec confiance dans le travail qui lui est demandé. »

- ◇ **Elèves concernés** : n'importe quel élève du CP à la 3ème lorsqu'il apportait que celui-ci pourrait ne pas maîtriser les connaissances et les compétences indispensables à la fin du cycle.
- ◇ **Domaines concernés** : programme concentré surtout sur le français et les maths + compétences précises.
- ◇ **Modalités** : Au primaire, le maître propose un PPRE en conseil de cycle. Le directeur le propose aux parents. L'équipe éducative élabore une action spécifique d'aide et, le cas échéant, un ensemble d'autres aides coordonnées. Pour en garantir l'efficacité, cette action spécifique est intensive et de courte durée. Un document contractuel est donc élaboré et signé par tous (enseignant, partenaires, parents et élèves au collège).
- ↳ Elaboré par l'équipe pédagogique, discuté avec les parents et présenté à l'élève.
- ↳ Donne cohérence à l'ensemble des aides dont bénéficie l'élève.
- ↳ **Obligatoire pour les élèves qui redoublent.**
- ↳ Formalisé : **contrat** entre l'école et la famille.
- ↳ Diversifie les aides proposées (différenciation pédagogique, aides spécialisées...) et prévoit aussi les modalités d'évaluation des progrès de l'élève.

# Le Plan d'Accompagnement Personnalisé

→ Encadré par la circulaire du 22 janvier 2015.

◇ **Objectifs** : Le PAP est conçu pour les élèves du premier comme du second degré pour lesquels « des aménagements et adaptations de nature pédagogiques sont nécessaires, afin qu'ils puissent poursuivre leur parcours scolaire dans les meilleures conditions, en référence aux objectifs du cycle ».

◇ **Elèves concernés** : Elèves manifestant des troubles durables des apprentissages nécessitant une adaptation à plus long terme qu'un PPRE sans pour autant justifier un PPS (Plan Personnalisé de Scolarisation, pour les élèves en situation de handicap). Il est particulièrement indiqué pour les élèves présentant des troubles spécifiques du langage : dyslexie, dysphasie, dyspraxie...

↳ Le PAP permet donc de mettre en oeuvre des mesures d'aménagement de la scolarité d'un élève sans avoir besoin de faire appel aux dispositifs spécifiques du handicap et donc sans faire le détour par la MDPH ni faire appel à l'enseignant référent, qui n'intervient donc pas.

◇ **Modalités** : Il est mis en place soit sur proposition du conseil des maîtres ou à tous moment à la demande des parents de l'élève en question. Le directeur d'école l'élabore alors avec l'équipe éducative en y associant la famille ainsi que les professionnels concernés.

◇ **Que comporte-t-il ?** Les besoins spécifiques de l'élève (ayant été renseignés par le médecin de l'EN):  
↳ Points d'appui pour les apprentissages, conséquences des troubles sur les apprentissages  
↳ Adaptations et aménagements à mettre en place en fonction des besoins de l'élève.  
↳ Le bilan des aides apportées (aménagement n'ayant pas atteint les objectifs, aménagement profitable...).

# Les Réseau d'Aide Spécialisées aux Elèves en Difficulté

→ Encadré par la circulaire du 18 aout 2014

Les aides spécialisées peuvent intervenir à tout moment de la scolarité à l'école primaire, en appui et en accompagnement de l'action des enseignants des classes. Elles ont pour objectif de prévenir et de remédier aux difficultés scolaires persistantes qui résistent aux aides apportées par les enseignants des classes. Les RASED rassemblent un psychologue scolaire et deux professeurs des écoles spécialisés : le maître E et le maître G. Ils interviennent auprès des élèves de la maternelle au CM2, en classe ou en petits groupes. Ils contribuent aux APC et à la mise en oeuvre des PPRE.

◇ **Les aides spécialisés à dominante pédagogique** :

Pour les élèves qui ont des difficultés pour comprendre et apprendre alors qu'ils en ont les capacités : La maîtrise des méthodes et techniques de travail, la stabilisation des acquis et leur appropriation, la prise de conscience de ce qui conduit à la réussite.

Les enseignants spécialisés sont titulaires du CAPA-SH option E : maîtres E.

◇ **Les aides spécialisées à dominante rééducative** :

Pour les élèves qui ont des difficultés à s'adapter aux exigences scolaires : le développement de l'envie d'apprendre, l'adaptation de comportements en milieu scolaire.

Les enseignants spécialisés titulaire du CAPA-SH option G assurent ces aides = maîtres G.

◇ **Le suivi psychologique** :

Pour les élèves qui rencontrent des difficultés importantes : bilan approfondi de la situation de l'enfant, en concertation avec les parents ; suivi de l'évolution (entretiens avec enseignants et aux parents).

## ❖ MISE EN PLACE DE L'EQUIPE EDUCATIVE

L'équipe éducative est réunie par le directeur chaque fois que l'examen de la situation d'un élève l'exige, qu'il s'agisse de l'efficacité scolaire, de l'assiduité ou du comportement. Elle comporte :

- Le directeur d'école.
- Les enseignants.
- Les AESH
- Le psychologue scolaire / les enseignants spécialisés.
- Le médecin de l'EN ou infirmier scolaire (éventuellement)
- Les responsables légaux de l'élève en question.

⇒ Elle doit permettre d'**analyser la situation personnelle et concrète** d'un enfant à l'école. Lieu de parole, d'échange et d'écoute elle n'aboutit pas forcément à une décision immédiate. C'est à partir des conclusions que des initiatives et des décisions pourront être prises : elle doit donc être réunie avant toute orientation ou élaboration.

## ❖ ZOOM SUR LE CAS DU REDOUBLEMENT

De nos jours, on parle davantage de « **maintien dans le cycle** ». La **loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole** de la République a revu les textes concernant le redoublement, qui devient aujourd'hui une **mesure très exceptionnelle**, qui peut être proposée dans deux cas seulement :

- Pour pallier à une **période importante de rupture des apprentissages** scolaires (absentéisme, maladies).
- Dans les **classes de 3ème ou de 2nde** lorsque les parents ou l'élève majeur ne sont pas d'accord avec la décision d'orientation.

*C'est le conseil des maîtres qui se prononce. En aucun cas le redoublement doit être envisagé comme « refaire une année ». L'équipe pédagogique doit imaginer l'année supplémentaire pour permettre de faire travailler préférentiellement les lacunes de l'élève.*

En élémentaire, le redoublement, quand il est proposé, fait l'objet d'une phase de **dialogue préalable avec les parents**, qui doivent valider la **décision** qui est **prise après avis de l'IEN**. En cas de redoublement, un dispositif d'aide est mis en place qui peut s'inscrire dans un PPRE. Aucun redoublement ne peut intervenir à l'école maternelle.

Il peut être décidé à la fin de n'importe quelle année de la scolarité (obligatoire). Rien n'interdit les redoublements en cours de cycle mais **ceux de fin de cycle sont privilégiés**.

## → DEBAT A PROPOS DU REDOUBLEMENT

◇ **Arguments en faveur du redoublement** : « Un mal nécessaire ».

- ↳ Permettre de **rattraper le retard**, donner une **nouvelle chance**, repartir sur de bonnes bases...
- ↳ Souvent à la **demande des parents** (résultats insuffisants, réorientation souhaitée,...).
- ↳ Lorsque les **résultats scolaires sont jugés trop faibles**.
- ↳ Elève trop **immature**, qui a besoin de « grandir ».
- ↳ Faire **se ressaisir les élèves non travailleurs** voire maintenir une certaine **pression**.
- ↳ **Impossible qu'un élève ne réussisse dans le niveau supérieur s'il a de trop grosses lacunes** ou s'il ne maîtrise pas assez les bases.

*Le redoublement serait une solution incertaine mais sans vraiment d'autre alternative, quand l'appropriation de certaines compétences n'a pas eu lieu.*

◇ **Arguments en défaveur du redoublement** : « Inefficace, injuste, pénalisant » :

↳ Sans effet sur les performances à long terme.

↳ Vecteur de décrochage.

↳ **Argument de nature économique et statistique** : coût très élevé pour l'Etat et donc un **investissement non rentable** dont l'efficacité est loin d'être prouvée.

↳ **Argument issu de la comparaison des systèmes européens** : les pays interdisant le redoublement mais assurant un **suivi individualisé des élèves en difficulté ont les meilleurs résultats**.

↳ **Argument de nature psychologique** : **stigmatisation** des élèves redoublants, **démobilisation, démotivation, baisse de l'estime de soi**.

◇ **Synthèse** : « vers une **pratique raisonnée** du redoublement », comment l'éviter ?

↳ Préférer et développer les **solutions alternatives d'accompagnement individualisé et de remédiation** : voir dispositifs ci-dessus + différenciation pour prévenir les difficultés avec le développement de l'entraide entre pairs, de groupes de besoin ou groupe hétérogènes, avec l'individualisation, des ateliers différents etc.

↳ **Optimiser la politique des cycles** en mettant en place de véritables **programmations** de cycle et en accentuant le **travail de l'équipe pédagogique**.

↳ Lorsqu'il est inéluctable : **éviter le redoublement sanction** (accompagnement psychologique et éducatif des élèves et des parents).

◇ **Propositions multiples des autres pays** :

↳ Les **classes de rattrapage** de fin d'année.

↳ Les **écoles d'été** qui permettent de travailler ses lacunes et de repasser un examen.

↳ La **promotion conditionnelle** : l'élève passe au niveau supérieur à la condition de suivre un programme de rattrapage dans la matière jugée comme insuffisante.

↳ Les **classes looping** où l'enseignant monte en niveau au fil des années en gardant les mêmes élèves.

↳ Les **classes multi-âges** : chacun progresse à son rythme!

↳ Les **programmes de soutien précoce** dès la maternelle.

↳ **Politique de prévention de l'échec scolaire** : suivi individualisé des élèves, entraide, tutorat, relations fortes avec les parents (Finlande, Japon, Norvège).

## ❖ LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE

Le terme de **décrochage scolaire** est utilisé pour qualifier les élèves qui décrochent du système scolaire c'est à dire qui le quittent avant d'avoir obtenu la moindre qualification (il concerne plus particulièrement les lycéens).

**La lutte contre le décrochage scolaire est une priorité**. Garantir l'égalité des chances, faire en sorte que chaque jeune puisse construire son avenir professionnel et réussir sa vie en société sont des missions de l'École. Le ministère chargé de l'éducation nationale s'est fixé deux **objectifs clairs** : **prévenir plus efficacement le décrochage afin de diviser par deux le nombre de jeunes sortant sans qualification du système éducatif d'ici 2017 et faciliter le retour vers l'École des jeunes ayant déjà décroché**.

◇ **Les actions de l'année 2016-2017** :

→ **Le plan d'action "Tous mobilisés pour vaincre le décrochage scolaire" se poursuit** pour répondre à l'objectif présidentiel de diviser par 2 en 2017 le nombre de décrocheurs. L'accent est mis sur la persévérance scolaire et la prévention du décrochage, mais aussi sur la mobilisation partenariale, notamment avec les collectivités territoriales, au service des jeunes déjà sortis du système éducatif.

→ À la rentrée 2016, **les résultats sont encourageants : 110 000 jeunes sortent chaque année de l'école sans diplôme contre 136 000 il y a cinq ans**. Ces sorties sans qualification sont néanmoins encore trop nombreuses. La mobilisation de l'École et de ses partenaires est donc amplifiée avec un **double objectif** : **prévenir l'abandon scolaire précoce et soutenir ceux qui ont quitté l'école sans diplôme et souhaitent revenir en formation**.

→ Pour cela :

↳ Développer la **coopération des équipes éducatives** au sein des établissements et avec les partenaires extérieurs : des **alliances éducatives expérimentées** dans plusieurs académies sont étendues à partir de la rentrée 2016. Elles coordonnent, dans une démarche coopérative impliquant fortement les parents, les interventions des différents professionnels de la sphère éducative et des partenaires extérieurs autour du jeune en risque ou en situation de décrochage.

↳ **Renforcer le dialogue entre les parents et l'école** : la mallette des parents, les espaces parents le dispositif « ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration ».

↳ **Valoriser dans chaque académie la mobilisation de tous** contre le décrochage scolaire (semaine de persévérance scolaire).

↳ **Soutenir la formation à la prévention du décrochage** scolaire : vaste plan de formation a été lancé en 2016 afin de mobiliser, autour de l'objectif de la prévention, l'ensemble des personnels dans la lutte contre le décrochage scolaire.

↳ Un **accompagnement personnalisé et un parcours aménagé** expérimentés : le « parcours aménagé de formation initiale, expérimenté pendant l'année scolaire 2015/2016, est généralisé dans les académies à la rentrée 2016.

↳ De **nombreux dispositifs** au service des équipes éducatives (voir ci-dessus) : aide personnalisée et stages de remise à niveau à l'école, accompagnement personnalisé en 6ème, accompagnement éducatif, PPRE, stages et tutorat etc.

→ **L'absentéisme** est l'une des premières étapes d'un processus pouvant conduire au phénomène du décrochage scolaire. **La lutte contre l'absentéisme contribue donc à prévenir le décrochage et demeure une priorité.**

## ❖ LA MOTIVATION SCOLAIRE

*« Adopter des stratégies pédagogiques en faveur de l'engagement et de la motivation des élèves » constitue l'un des 7 facteurs déterminants pour agir sur le climat scolaire. De ce fait, dans une perspective de réussite de tous les enfants à l'école et de prévention du décrochage scolaire, la prise en compte de la motivation des élèves semble à même d'alimenter la réflexion professionnelle. A travers ce thème, c'est en effet la question des processus à l'origine de l'apprentissage chez les élèves qui est posée, des ressources ou des difficultés qui peuvent y être associées, et des réponses qui peuvent être apportées par les enseignants, en classe et dans l'école.*

## ◇ LES COMPOSANTES DE LA MOTIVATION

*Pourquoi certains élèves s'accrochent-ils et persévèrent-ils alors que d'autres décrochent et abandonnent ?*

→ **Deux types de motivation** :

↳ **La motivation extrinsèque** : intérêt pour la récompense ou peur d'une mauvaise note, de la désapprobation.

↳ **La motivation intrinsèque** : intérêt pour l'activité effectuée pour elle-même.

→ **Deux notions clefs** :

↳ **Un continuum d'autodétermination des élèves** : d'une absence de motivation à des motivations intrinsèques, en passant par des motivations extrinsèques. L'autodétermination des élèves est le pouvoir qu'ils ont de choisir et de réaliser leurs activités. Les motivations intrinsèques témoignent d'un degré d'autodétermination supérieur à celui des motivations extrinsèques. Cette autodétermination est à différencier de l'autonomie, qui consiste plutôt à effectuer l'activité sans encadrement et qui peut se réaliser sans que le choix du but et de faire l'activité soit un préalable.

↳ **Perception de compétence** : Permet à l'élève d'apprécier s'il apprend et gagne en compétences dans les tâches scolaires, ou au contraire, s'il échoue. Cette notion est abordée à travers la prévision et l'analyse de l'effet de ses comportements scolaires sur ses réussites ou échec, c'est à dire la perception de la contrôlabilité par le sujet des causes des événements scolaires.

→ **Les pédagogies actives** : issues des courants de pensée constructiviste et socio-constructiviste (Freinet, Montessori, Decroly) énoncent plusieurs ressorts du désir d'apprendre :

↳ **L'activité de l'élève dans la construction des connaissances et des compétences** : le fait qu'il se questionne, exprime ses conceptions, cherche, tâtonne, exerce son jugement, fasse un effort de réflexion.

↳ **L'autonomie de l'élève** : l'importance qu'il découvre par lui-même, qu'il se sente impliqué dans les savoirs scolaires, qu'il ait des attentes et des projets les concernant.

↳ **Les dimensions ludique, de plaisir de magie des savoirs enseignés, leur vitalité, leur proximité et leur et leur insertion dans l'actualité.**

↳ **L'activité de groupe, l'identité de la classe, le débat intellectuel, la coopération entre élèves, le goût du défi, du risque, l'émulation.**

→ **Rôle de l'enseignant** : en tant que « **passer culturel** », ou « **modèle pour grandir** », l'élève va alors s'intéresser, par identification à la posture de l'enseignant, aux savoirs et va chercher à les manipuler et à les maîtriser.

*Lorsque ces composantes ne sont pas suffisamment représentées, les élèves peuvent rencontrer des difficultés à être motivé, à se motiver pour étudier les savoirs enseignés.*

## ◇ COMMENT S'EXPRIMENT LES DIFFICULTÉS DE MOTIVATION ?

Les difficultés de motivation peuvent se traduire par une faible motivation, une absence de motivation et parfois un perte de motivation au cours de la scolarité, les risques majeurs étant l'échec et le décrochage scolaire.

Cette faible motivation ou cette absence de motivation s'expriment par :

→ **Une absence d'engagement dans les activités scolaires** : refus, évitement, blocage, engagement apparent mais non effectif.

→ **Une absence de participation active et d'investissement personnel** dans la réalisation des tâches que l'élève exécute de manière mécanique et passive.

*Conséquence* : pas d'apprentissage sinon superficiel (mémorisation à court terme, absence de généralisation ou de réinvestissement des notions).

→ **Perte de motivation au cours de la scolarité ou « Résignation apprise »** : correspond à un apprentissage de l'échec ; à un sentiment d'incompétence engendré chez l'élève, par la perception de l'incontrôlabilité des événements. Cette résignation est associée à des attributions causales « **internes** » ou « **externes** »

Elle peut être :

↳ **Globale** (et concerner toutes les situations scolaires).

↳ **Spécifique** (et concerner certaines de ces situations).

↳ **Stable** (de longue durée et récurrente).

↳ **Temporaire ou instable.**

↳ **Contrôlable // incontrôlable.**

Cette résignation est effective lorsque le sujet attribue ses difficultés scolaires à des causes internes, stables et incontrôlables. Le sujet a la conviction que ses efforts ne servent à rien et qu'il n'a aucun pouvoir sur sa réussite et sa trajectoire scolaire car c'est son manque d'habileté ou d'intelligence qui est en cause.

*Le rôle de l'Ecole pour prévenir et remédier à ces difficulté de motivation est crucial.*

## ◇ COMMENT SUSCITER LE DÉSIR D'APPRENDRE À TRAVERS DES CHOIX PÉDAGOGIQUES ?

✓ Croire en l'éducabilité cognitive des élèves et affirmer ce principe afin que les élèves puissent s'en convaincre.

✓ S'attacher à la progression de chaque élève : leur permet de reprendre confiance en leurs capacités d'apprentissage.

✓ Valoriser les savoirs : « donner vie et force au désir d'apprendre ».

✓ Privilégier une démarche centrée sur l'apprenant, où enseignant et élève ont à remplir le contrat didactique.

✓ Favoriser l'activité et l'autonomie de l'élève.

✓ Assister les élèves dans la construction des savoirs plutôt que contrôler, diriger ou simplement évaluer l'apprentissage.

✓ **Objectif** : favoriser le pouvoir d'autodétermination de l'élève et réduire les contraintes superflues sans baisser le niveau d'exigence.

✓ Importance de l'étage de l'enseignant (Bruner) : consiste à la fois à amener les élèves à se focaliser sur les activités scolaires, à les encourager, maintenir leur attention, signaler les obstacles, les aider à faire face aux erreurs.

*Pour les élèves démotivés, l'enjeu est de briser leur sentiment d'incompétence (résignation acquise) afin qu'ils cessent d'attribuer leurs échecs et difficultés à des causes internes, stables, et incontrôlables et qu'ils retrouvent plaisir à apprendre.*

↳ Cela suppose une école bienveillante, basée sur la confiance et le respect de l'autre qui favorise le travail en équipe, le dialogue avec les parents et les partenaires et met en jeu une pédagogie de réussite qui dégage les progressions, les potentialités et pas seulement les lacunes. Elle valorise les acquis et utilise une analyse fine des erreurs pour apprendre, elle valorise le travail personnel, favorise la démarche compréhensive chez l'élève.

↳ De plus, renseigner l'élève sur les qualités et les défauts de sa production permet d'améliorer la motivation intrinsèques et l'estime de soi, et d'intervenir sur les sentiments d'autodétermination et de compétence.

↳ Enfin, plus généralement, pour intéresser les élèves aux savoirs scolaires, il faut que ceux-ci prennent sens pour eux. Cela suppose de proposer des activités scolaires articulées, pertinentes au regard des publics scolaires et qui rendent les implications possibles.

La pédagogie de projet semble à même de répondre à ces exigences : (projets autour de voyages, de sorties scolaires ou susceptibles d'articuler divers domaines)

- Par les liens tissés entre les disciplines, elle montre l'articulation des savoirs.
- Elle permet d'appréhender la complexité à travers une approche concrète.
- Elle met en oeuvre les connaissances, les compétences et la culture chez les élèves.
- Elle fait apparaître leur envergure, leur dimension sociale et leur insertion dans l'environnement.
- Elle favorise l'activité des élèves en utilisant des productions concrètes.
- Par son caractère collectif elle favorise la coopération entre élèves et la cohésion du groupe classe.

*Le processus de motivation est donc essentiel pour apprendre, les difficultés dans ce domaine peuvent engendrer échec scolaire et décrochage. Les composantes de la motivation se manifestent dans l'activité cognitive des élèves, dans son degré d'autodétermination et la perception de sa compétence, mais aussi dans la possibilité d'appropriation des savoirs et le plaisir à apprendre. Ce processus est inséré dans un contexte où les dimensions relationnelles et sociales sont partie prenante dans un rapport à des savoirs qui sont culturellement construits (Vygotsky), où l'enseignant, par la posture qu'il adopte et les choix pédagogiques qu'il effectue, joue un rôle essentiel.*

## ❖ LES OBSTACLES A LA REUSSITE

La loi de Refondation promeut une école juste, exigeante, inclusive. Elle ambitionne la réussite de tous les élèves. Certains d'entre eux rencontrent pourtant des obstacles à la réussite :

### ◇ Dans les apprentissages :

- ↳ Mauvaise maîtrise de la compréhension.
- ↳ Mauvaise maîtrise de l'écrit.
- ↳ Mauvaise maîtrise du discours (enchaînes ses idées, argumenter,...).

#### → Empêchement de penser

- Auto-dévalorisation
- L'enfant se sent persécuté par le travail (pourquoi on me fait faire ça ?), il devient provocant, agressif, insolent, attribue l'échec au contenu et au maître.

#### → Favoriser l'estime de soi pour :

- Prendre conscience de sa valeur et ses capacités.
- Donner envie de réussir.
- Aider l'enfant à se construire en tant qu'individu et apprenant.
  - ↳ Faire appel à la réflexion et à la logique.

### ◇ Dans la sphère familiale :

- ↳ Style éducatif permissif : contrôle faible / soutien élevé : 😞
- ↳ Style éducatif autoritaire : contrôle élevé / soutien faible : 😞
- ↳ Style éducatif autoritaire et structurant : **contrôle et soutien élevé** : 😊

→ Implication parentale parfois inexistante dans la scolarité.

## Conclusion globale

La loi d'orientation de 2013 réitère l'impératif de porter une aide efficace aux élèves en difficulté.

Pour cela, il faut que tout jeune élèves puisse trouver au sein de son parcours scolaire et de ses études l'occasion d'acquérir les connaissances, la culture générale et technique qui seront utiles à la construction de sa personnalité, à la préparation de sa vie de citoyen et à la réussite de son parcours professionnel. **Dans une logique d'égalité des chances, tout élève doit acquérir un diplôme ou une qualification reconnue.**

Il convient de **tenir compte de la diversité des élèves, de leurs besoins, de leurs compétences ou de leurs aptitudes et de savoir apporter une réponse pédagogique adaptée.**

Il faut donc donner des outils pour décrypter les façons d'apprendre de l'élève, de favoriser le retour de la confiance, de l'influencer positivement pour le **motiver** puis lui proposer des méthodes de travail adaptées.